

N°2025/73

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de la Convocation : 09/12/2025

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES :
MODIFICATION DU TABLEAU DES
EMPLOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Au regard des motifs exposés ci-après, il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Il est donc proposé à l'assemblée procéder à la suppression des emplois concernés listés ci-après :

Désignation des emplois	Motifs de suppression
1 emploi de technicien territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de responsable des services techniques	Remplacement suite au départ à la retraite de l'agent remplissant ces fonctions par un agent placé sur un emploi de technicien principal de 2 ^e classe créé à cet effet
1 emploi de technicien principal de 2 ^e classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de responsable événementiel.	Suite au départ en retraite du responsable des services techniques ces fonctions ont été répartis dans d'autres services avec notamment l'augmentation du temps de travail de l'adjoint principal d'animation.
1 emploi de brigadier-chef principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires	Emploi créé pour renforcer les effectifs à la suite d'une mise à retraire pour invalidité. Or, l'agent recruté a été recruté sur un emploi vacant de brigadier-chef principal. Ce poste n'a donc plus de raison d'être.
1 adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.	L'agent sur ce poste a bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe, emploi créé à cet effet.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'*avis favorable ou défavorable* du comité social territorial en date du 27/11/2025 ;

Considérant le tableau des emploi permanent adopté par le Conseil municipale le 30/06/2025 ;

Considérant les besoins des services et donc la nécessité de supprimer les emplois suivants pour les motifs exposés ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- APPROUVE les modifications du tableau des emplois présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025

Reçu en préfecture le 20/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 062-216200600-20251215-DELIB2025_73-DE

- **ADOpte** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisé et ont signé sur le registre les membres présents.

**POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025**

Le Maire,




Henri DEJONGHE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU

EMPLOIS PERMANENTS